

SYNDICAT MIXTE OUVERT « NORD-PAS-DE-CALAIS NUMÉRIQUE »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Objet : Approbation d'une convention de mise à disposition de personnel avec le Centre de gestion du Nord

Le six novembre deux mille dix-sept, le comité syndical du « Syndicat mixte ouvert Nord-Pas-de-Calais numérique », s'est réuni dans les locaux du Conseil Régional des Hauts-de-France, à Lille, sur convocation en date du trente et un octobre deux mille dix-sept, sous la présidence de Monsieur Christophe COULON.

Présents : 13 (Monsieur Nicolas BERTIN, Monsieur Salvatore CASTIGLIONE, Monsieur Christophe COULON, Monsieur Jean-Claude DISSAUX, Monsieur André FIGOUREUX, Monsieur Jean-Marc GOSSET, Monsieur Mickaël HIRAUX, Madame Bénédicte MESSEANE-GROBELNY, Monsieur Luc MONNET, Monsieur Gérard PHILIPPE, Monsieur Claude PRUDHOMME, Monsieur Alexis SALMON, Madame Anne VANPEENE)

Excusés : 7 (Monsieur Alain DELANNOY, Monsieur Guillaume DELBAR, Monsieur Bruno DUVERGÉ, Madame Martine FILLEUL, Monsieur Daniel LECA, Madame Valérie LÉTARD, Monsieur Philippe RAPENEAU)

Absents :

Pouvoirs : 3 (Monsieur DELBAR à Monsieur FIGOUREUX, Monsieur LECA à Monsieur CASTIGLIONE, Monsieur RAPENEAU à Monsieur COULON)

Le quorum étant atteint, le comité syndical peut valablement délibérer.

Le comité syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L1411-1 et suivants,

Vu le projet de convention relative à la mise à disposition d'un agent du centre de gestion de la fonction publique territoriale du Nord pour une mission relative au système d'information, transmise par son Président en date du 20 septembre 2017,



Vu l'estimation financière de la mise à disposition d'un technicien pour l'accompagnement à la mise en œuvre et à la gestion de l'outil IParapheur figurant dans l'annexe financière au projet de convention,

Vu la délibération 2017-17 relative à la transmission des actes au contrôle de légalité,

Considérant que la mise en place de certains outils nécessaires à la réalisation de la chaîne de dématérialisation des échanges de documents entre le Syndicat Mixte et les autres administrations (Préfecture, Paierie régionale), notamment pour les signatures et validations électroniques, nécessite l'appui technique du Centre de gestion du Nord qui les met en œuvre pour le compte du Syndicat Mixte,

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

DECIDE :

- D'approuver la convention relative à la mise à disposition d'un agent du centre de gestion de la fonction publique territoriale du Nord pour une mission relative au système d'information,
- D'autoriser le Président à la signer, ainsi que tous actes afférents.

DIT :

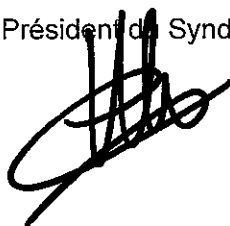
- Que les dépenses afférentes seront financées sur les crédits existants au chapitre 11 du budget principal.

Adopté par :

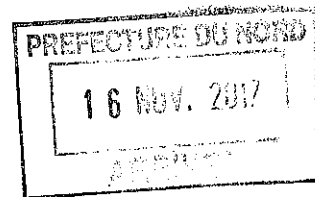
- Voix pour : 16
- Voix contre : 0
- Abstentions : 0
- Nombre d'élus participant au vote : 16

Pour extrait conforme :

Le Président du Syndicat,



Monsieur Christophe COULON



Transmis au contrôle de légalité le :